

**Actions de prévention - Aménagements sportifs de proximité -
Mesures mises en place par le Ministère de la Jeunesse et des Sports -
Approbation du programme - Aménagements dans les quartiers
de la Grette et de Palente-Les Orchamps**

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Par lettre du 14 juin 1991, M. le Ministre de la Jeunesse et des Sports précisait les modalités de mise en oeuvre des dispositifs retenus par le Comité Interministériel de la Ville en date du 12 juin, à savoir :

- I - Aménagements sportifs de proximité
- II - Cent terrains de sport universitaires et scolaires ouverts à tous
- III - Ateliers de jeunes
- IV - Concours de projets de jeunes.

Dans une correspondance du 19 du même mois, la Ville de Besançon proposait à M. le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports les mesures qui pourraient faire l'objet d'une aide du Ministère.

I - Aménagements sportifs de proximité

Clairs-Soleils

* aménagement d'un terrain de basket rue de Chalezeule
(pétition demande des jeunes) 120 000 F

Planoise

* aménagement d'une piste de skate-board 300 000 F
* aménagement de la salle Fribourg en pied d'immeuble local d'activités
sportives (judo, karaté, danse...) 200 000 F

La Grette

* aménagement d'une aire de jeux extérieurs (foot, volley...) 100 000 F
* aménagement d'un local pour jeunes du quartier
(provisoire en attente de la réhabilitation) 100 000 F

Montrapon - Fontaine Ecu

* aménagement d'un terrain de sport avec la Régie de Quartier 25 000 F

Orchamps

* aménagement du terrain de foot en usage libre 300 000 F
* aménagement de la place des Orchamps en lieu d'activités sportives 110 200 F

II - Terrains de sport universitaires et scolaires

* Compte tenu de la localisation excentrée (par rapport aux quartiers sensibles) du complexe sportif universitaire de la Bouloie, il ne peut être envisagé d'y créer un lieu d'animation sport d'été.

* Par contre, les terrains de sports municipaux utilisés par des scolaires pendant l'année peuvent être ouverts à des activités encadrées en faisant assurer gardiennage, entretien et animation.

La Ville souhaite un soutien pour des activités organisées dans les sites suivants :

- complexe sportif Malcombe : activités multi-sports quotidiennes,
- Orchamps : activités multi-sports quotidiennes,

- Palais des Sports : activités sportives handball,
- Clairs-Soleils, Planoise, Palente, La Grette, Montrapon, Saint-Ferjeux (quartiers dans lesquels sont mis en place des accueils quotidiens et l'organisation d'activités diverses pour enfants et adolescents).

Pour les modalités pratiques, une réunion rapide doit être envisagée par la Direction Départementale Jeunesse et Sports avec l'Armée et l'Université.

III - Ateliers de jeunes

Dans les quartiers et les sites sportifs de la Ville seront mis en place des lieux d'accueil et d'activités pour les enfants et jeunes présents pendant l'été dans les quartiers sans projet vacances.

En complément, des séjours ou mini-séjours sont organisés pour permettre aux jeunes de sortir du quartier et de pratiquer des activités sportives de plein air (canoë, voile, nettoyage berges du Doubs...).

Opération Vacances : accueil quotidien

* Dans les six quartiers de la Ville, mise en place avec les structures d'animation de lieux d'accueil pour environ 700 à 1 000 jeunes.

Le dispositif prévu permettrait d'organiser 10 000 journées - jeunes accueil et environ 200 journées - jeunes - séjour.

Le budget actuel (390 000 F dont la Ville 275 000 F, CAF 100 000 F et DDJS 15 000 F) nous a obligés à réduire le dispositif.

Pour le remettre à un niveau supérieur (capacité d'accueil par sites, nouvelles activités aux Orchamps...) nécessité d'un financement complémentaire de 150 000 F.

* **Bison Sport**

A la Malcombe - activités quotidiennes multi-sports 250 000 F

Création d'un atelier initiation VTT (achat de VTT, aménagement esplanade) 70 000 F

* **Animation piscine de Chalezeule**

Animation permanente pour les adolescents ou utilisation de tables de tennis de table 67 000 F

* **Sport Vacances aux Orchamps**

Animation multi-sports quotidienne 150 000 F

* **Palais des Sports**

Ouverture pour activités handball 150 000 F

* **Fontaine Ecu**

Animation pied d'immeuble, accueil de jeunes - activités sportives un camp sortie week-end - réalisation par les jeunes d'une aire de sport - coût total : 7 000 F -
Reste à trouver 25 000 F

* **Orchamps**

Association autour de l'activité boxe avec un agent de la Police Municipale mis à disposition à chiffrer

* **Sport et Réussite**

Rappel du projet pour lequel il reste un financement à trouver de 50 000 F

*** Création Jeunes à Clairs-Soleils**

Projet déjà proposé et retenu par la DDJS (9 200 F) mais pour lequel il reste un financement à obtenir, le Ministère de la Culture n'ayant pas répondu à notre demande de 25 000 F 25 000 F

*** Cité-Rock**

Préparation et organisation d'une journée par les jeunes eux-mêmes. Opération réalisée avec le Printemps de Bourges, l'ARDIAM, la DRAC... - Coût 96 000 F - Demande de financement à hauteur de 20 000 F

IV - Concours de projets de jeunes

Nous souhaitons pouvoir créer dans les quartiers des jurys disposant de moyens financiers pour attribuer des bourses d'aide à des projets de jeunes.

Le système doit être simple, rapide à mettre en oeuvre et le jury doit comprendre des professionnels des quartiers qui pourront connaître la réalité des projets proposés.

Moyens nécessaires : 20 000 F par quartier, soit 120 000 F.

Une personnalité sportive de haut niveau doit parrainer chaque équipement sportif. Nous avons sollicité à ce titre M. VAUTROT, arbitre international.

Le Conseil Municipal est donc invité à approuver le programme proposé et demander la prise en compte par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

* * * * *
* * *

Par ailleurs et par deux courriers en date du 15 juillet dernier, M. le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports informait la Ville de Besançon de l'attribution de deux subventions, l'une de 70 000 F pour l'aménagement d'une aire de jeux extérieurs dans le quartier de «la Grette», l'autre de 209 000 F pour l'aménagement d'un terrain de football à usage libre dans le quartier «Palente-Orchamps» face au groupe scolaire Edouard Herriot.

Pour ces deux équipements, le Conseil Municipal est invité :

- à autoriser M. le Député-Maire à lancer les appels d'offres et à signer le (ou les) marché(s) à intervenir ainsi que le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au(x) budget(s),

- à inscrire au budget supplémentaire de l'exercice en cours, dès réception des arrêtés, le montant des subventions qui seront accordées, en recettes et dépenses à des imputations qui seront déterminées ultérieurement, sachant que les subventions de 70 000 F et 209 000 F déjà accordées par l'État (convention) seront inscrites pour les deux projets susvisés,

* en recettes aux chapitres 908.0.1051.88026.30300 pour 209 000 F et 908.0.1051.89153.30300 pour 70 000 F,

* et en dépenses aux chapitres 908.0.235.88026.30300 pour 209 000 F et 908.0.235.89153.30300 pour 70 000 F.

- à s'engager à assurer le financement de la part à la charge de la Ville sur les budgets concernés, et notamment inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant le crédit nécessaire pour assurer le financement des deux opérations programmées en 1991, à savoir :

* 91 000 F au chapitre 908.0.235.89153.30300 (aménagement d'une aire de jeux extérieurs à la Grette),

* et 30 000 F au chapitre 908.0.235.88026.30300 (terrain de football dans le quartier Palente-Orchamps).

Arès en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.